



## Facturation abusive de frais VEOLIA

Par nr, le **30/03/2021** à **19:55**

Bonjour

Je viens de recevoir un avis de recouvrement car je refuse de payer les frais de retard de 3 et 12e que facture Véolia

En effet je fais partir mon chèque systématiquement par courrier le jours ou dans la 3 jours ou je reçois ma facture à payer

Véolia n'encaisse pas mon chèque de suite, il le dépose 1 mois ou 3 mois après. Entre temps Véolia m'envoie 1 ou 2 relances, cela permet de justifier les frais, et quand j'appelle et demande de m'envoyer un courrier de désistement de mon chèque et à réception je leur envoie un nouveau chèque, 4 ou 5 jours après mon chèque est encaissé. Il m'est arrivé une fois d'envoyer mon chèque en lettre suivie et la comme par hasard je chèque fut encaissé en temps et en heures. ; Le jour ou j'ai reçu ma dernière facture, le soir même j'ai déposé mon chèque dans la boîte au lettre de la nouvelle agence Véolia qui venait d'ouvrir dans notre ville, j'ai reçu une lettre de relance je me suis présentée à l'agence ( la personne m'explique qu'elle envoie les chèques 1 fois pas semaine) et mon chèque fut encaisser 1 mois et demi après.

J'en conclue que Véolia souhaite avoir un seul et unique mode de paiement qui est le prélèvement sur nos comptes bancaires comme cela les sommes partent même si il y a une erreur, on aura du mal à se faire rembourser...

A ce jour les frais sont de 72 €, alors que je ne dois rien à Véolia, je suis coupable d'avoir payer par chèque mes factures dans les délais, comment puis je sortir de cette impasse...

Par **Tisuisse**, le **31/03/2021** à **08:23**

Bonjour,

Pourquoi ne pas opter pour le prélèvement automatique ? c'est gratuit et vous n'aurez plus jamais de relances avec frais.

Si vous voulez continuer à envoyer des chèques, faites-le en LR/AR exclusivement, cela laisse une trace imparable.

Par **Lag0**, le **31/03/2021** à **12:53**

[quote]

J'en conclue que Véolia souhaite avoir un seul et unique mode de paiement qui est le prélèvement sur nos comptes bancaires comme cela les sommes partent m<sup>^</sup>me si il y a une erreur, on aura du mal à se faire rembourser...

[/quote]

Bonjour,

Il y a d'autres moyens de paiement qui vous garantissent de payer dans les temps. Paiement par CB (sur internet ou par téléphone), virement, mandat ou tip sepa, le prélèvement est loin d'être la seule option.

Pour ce qui est du chèque, il tend à disparaître, et le payeur est toujours responsable de l'acheminement de son chèque...